

Cap vers demain !

Le Grand Charolais

Projet de territoire
2022 - 2030



www.legrandcharolais.fr





Édito du président

Ce projet de territoire, que nous avons souhaité en concertation avec les élus municipaux des 44 communes du Grand Charolais, est une véritable feuille de route pour notre collectivité jusqu'à l'horizon 2030. Ce document, aux ambitions fortes, aborde de nombreuses thématiques qui touchent au développement du territoire et à la vie quotidienne des habitants (aménagement du territoire, services à la population, équipements...) avec une ligne directrice : « Cap, vers demain ! ».

Définissant les enjeux et les priorités pour le développement de notre territoire, tout en prenant en compte les contraintes liées à l'environnement et aux enjeux de société, ce projet de territoire s'articule autour de trois grandes ambitions et prévoit une centaine d'actions locales. En lisant les pages à venir de ce rapport, vous trouverez plus de détails concernant nos objectifs et la mise en œuvre de ce guide des actions en cours ou à venir.

Afin de donner du sens et de la visibilité à notre action communautaire, j'appelle de mes vœux les élus à « faire territoire ». Je me suis engagé à leur côté à développer l'identité du territoire du Grand Charolais tout en préservant l'identité de chacune des 44 communes. Cet engagement se traduit par une volonté d'agir ensemble en cohérence et en complémentarité, au bénéfice des habitants et des acteurs économiques.

Pour répondre aux ambitions du projet de territoire et aux objectifs que nous nous sommes fixés à l'horizon 2030, je dois enfin pouvoir compter sur la coopération des élus à tous les niveaux : entre eux, avec les habitants et entreprises du territoire et avec les services du Grand Charolais qui œuvrent quotidiennement à la réalisation concrète des actions ambitieuses du projet de territoire.

Merci à tous et cap, vers demain !

Gérald Gordat
Président du Grand Charolais

Cap vers demain

La Communauté de Communes du Grand Charolais a décidé de se doter d'une feuille de route afin de cibler de nouvelles actions à initier ou réaliser d'ici la fin du mandat en complément des actions déjà en cours.

Cette feuille de route coconstruite par les élus communaux et intercommunaux permet également de poser des enjeux et des pistes d'actions et de réflexions qui vont venir contribuer utilement à l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui constituera le socle du PLUI aura vocation à porter le projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Le Grand Charolais doit répondre, comme tous les territoires à de nombreux défis, mais il se doit d'y répondre en prenant en compte ses caractéristiques, ses spécificités et ses enjeux propres.

Sans poser un diagnostic exhaustif, il est utile de présenter en préalable quelques éléments factuels et enjeux clefs qui ont fondé la présente feuille de route.

Notre territoire

La Communauté de Communes du Grand Charolais est née le 1^{er} janvier 2017 par la fusion des anciennes Communautés de Communes de Digoin Val de Loire, de Paray-le-Monial et du Charolais (avec extension à la commune du Rousset-Marizy).

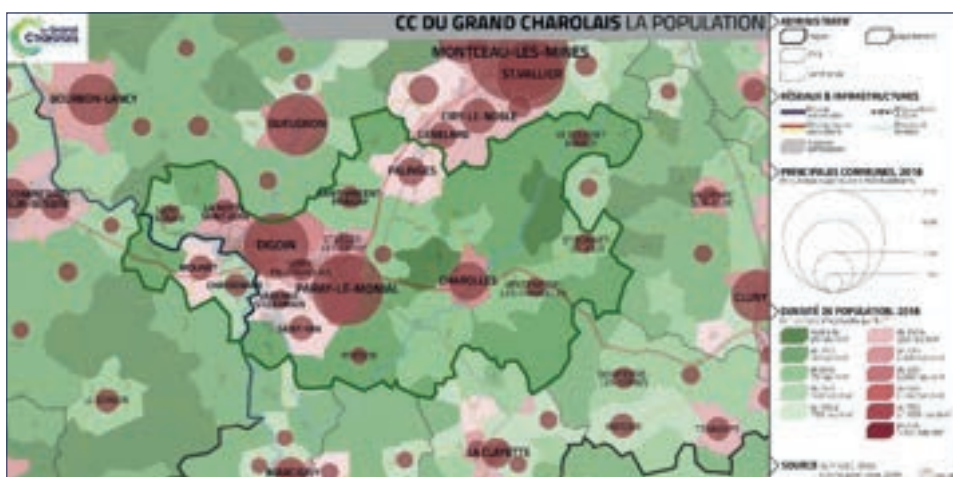
Son territoire compte 44 communes sur les départements de Saône- et-Loire et de l'Allier sur une superficie totale de 942 km². Le Grand Charolais compte ainsi parmi les 27 intercommunalités bi-régionales de France. Il est inclus dans le SCOT du Pays Charolais-Brionnais.

Le Grand Charolais compte plus de 40 000 habitants ¹ pour une densité moyenne de 43 habitants par km² (contre 65 en Saône-et-Loire ou 114 au niveau régional). Le territoire compte trois communes de plus de 2 500 habitants (Paray-le-Monial, Digoin et Charolles) et dix de plus de 1 000 habitants qui regroupent près de 70% de la population communautaire. À l'inverse, 8 communes comptent moins de 200 habitants.

¹ Données INSEE, 2018

Les enjeux clés

Le maillage et l'armature urbaine de notre territoire met en évidence la nécessité que toutes les communes (des communes les plus urbaines dotées de fonctions de centralité aux communes les plus petites) travaillent dans une stratégie d'alliance et de coopération, afin de valoriser cette diversité. Mais aussi de garantir que les communes assurant les principaux services et qui constituent les « locomotives » du territoire, puissent continuer à le faire au profit de tous et que les autres communes puissent également poursuivre leur développement. Elles ont en charge la vie et la qualité de la plus grande partie de l'espace du Grand Charolais. Le partenariat communes « urbaines » et communes « rurales » constitue une des clefs de réussite pour le développement de notre territoire. Notre Communauté de Communes doit y contribuer activement.



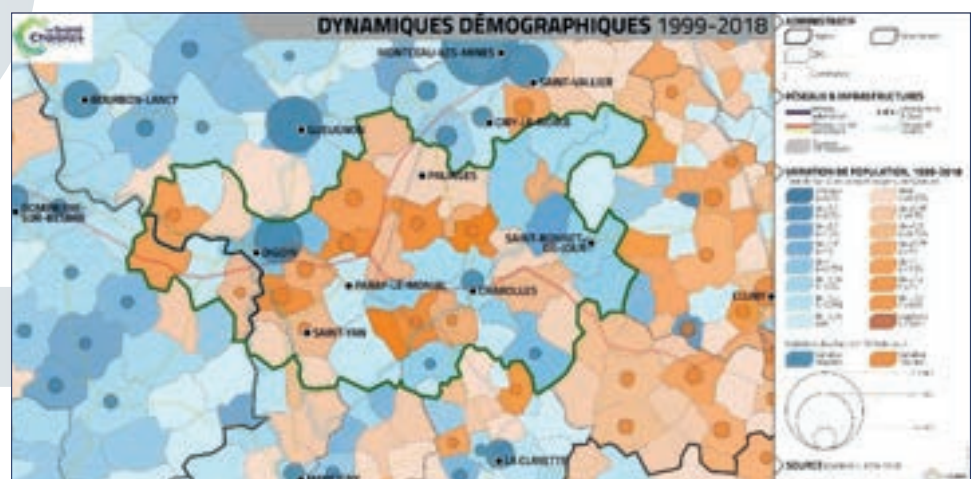
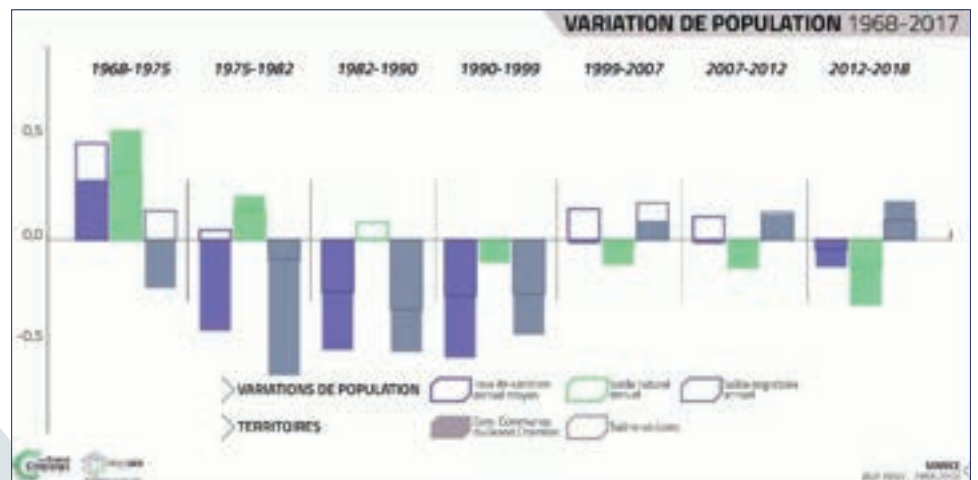
Les dynamiques démographiques

Le territoire a perdu près de 6 000 habitants (soit une baisse de 13%) depuis 1975. Néanmoins, ce déclin démographique s'est largement stabilisé depuis 2000 avec une perte de seulement 300 habitants depuis le recensement de 1999.

Données INSEE, 2018.

En effet, les vingt dernières années ont été marquées par l'apparition de signaux de reprise démographique soutenus notamment par un solde migratoire redevenu excédentaire (après 25 années de déficit).

Mais en parallèle, l'accélération du vieillissement de la population, plus marquée sur les territoires ruraux, a entraîné un solde naturel déficitaire que la balance migratoire ne suffit pour le moment à compenser. D'un point de vue territorial, entre 1999 et 2018, 18 communes ont connu une perte de population alors que 26, principalement situées au cœur du territoire et en périphérie des trois pôles, ont observé une croissance démographique. Les dix dernières années ont également laissé entrevoir une reprise démographique sur les communes de Paray-le-Monial ou Charolles.

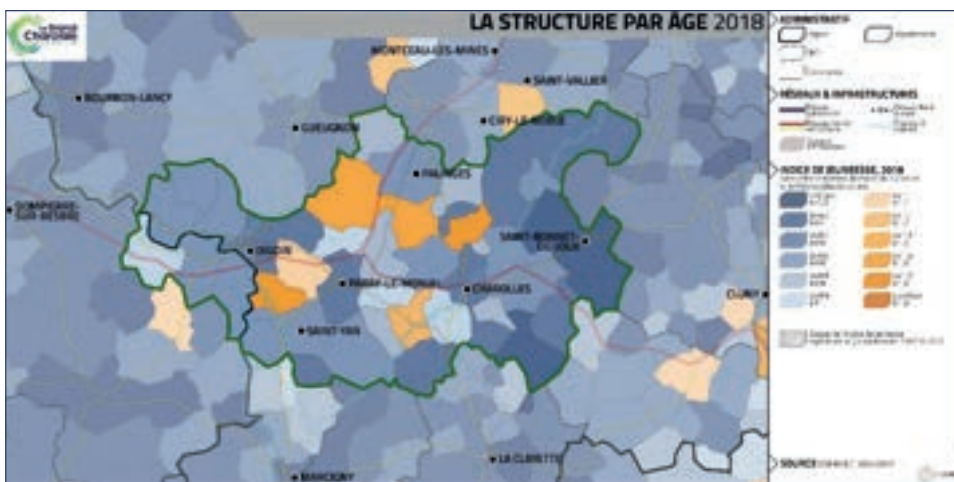


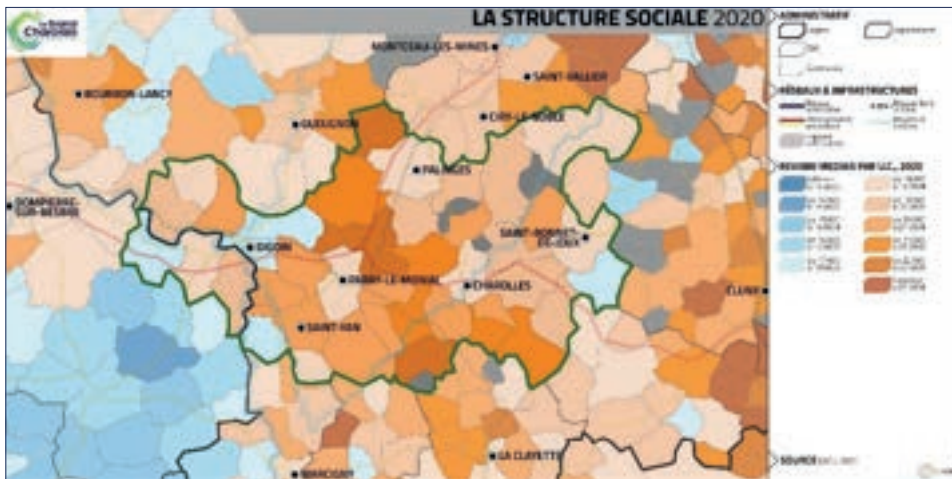
La population

Les dynamiques démographiques, mais aussi économiques, des dernières années ont participé à doter le territoire d'une population typique des territoires ruraux.

> En termes de structure par âge

Avec une pyramide des âges indiquant un déficit de jeunes (20,5% de moins de 20 ans contre 24,5% au niveau régional), une sous-représentation des jeunes actifs et de leurs enfants et, à l'inverse, une surreprésentation des seniors (9,0% de plus de 80 ans contre 6,0% au niveau régional). Cette problématique du vieillissement, plus marqué à l'est du territoire, soulève des enjeux forts pour le territoire aussi bien en termes de services, de mobilités ou de logements.





> En termes de structure sociale

Avec une surreprésentation encore marquée du monde agricole (4,7% d'exploitants agricoles contre 1,4% au niveau national) et ouvrier (29,3% d'ouvriers contre 21,9% au niveau régional) et, à l'inverse des cadres sous-représentés (8,4% contre 16,8% au niveau national). Pour autant, et même s'il existe des problématiques localisées de précarisation (notamment en lien avec le vieillissement), les revenus annuels moyens des habitants du territoire (19200€) restent supérieurs à certains territoires ruraux.



Les enjeux clefs

Si notre territoire est confronté, comme la France et l'Europe, au défi des transitions démographiques (vieillesse, natalité en déclin), il doit impérativement répondre au défi d'une démographie positive et dynamique.

Ainsi, le Grand Charolais doit répondre aux enjeux suivants :

- Être un territoire hospitalier (garder sa population) et attractif (attirer une nouvelle population) en cohérence avec les objectifs du SCOT du Charolais-Brionnais.
- Viser un rajeunissement de sa population (accueil de familles et de jeunes).
- Permettre une mixité générationnelle et un équilibre territorial de la démographie.



4

Les logements

Les caractéristiques rurales du territoire et les dynamiques démographiques des dernières années expliquent les grandes caractéristiques du parc de logement du territoire :

Une surreprésentation de maisons individuelles (74% des résidences principales), de grands logements (70% de résidences principales de plus de 4 pièces) et de logements occupés par leurs propriétaires (63%) soulevant des enjeux de diversification. Seuls les pôles se distinguent avec un parc collectif et locatif plus important.

Un parc de logements relativement anciens avec 53,4% de logements achevés avant 1970 (contre 41% au niveau régional). S'accompagne à cette problématique de vieillissement, un enjeu autour de la vacance relativement élevée (11,7% de logements vacants contre 8,5% au niveau régional). Ce double phénomène pose des enjeux de modernisation et d'adaptation du parc de logements, mais aussi d'anticipation de problématique de précarité énergétique.

Les enjeux clés

La politique de l'habitat ne peut pas être pensée sans lien avec les objectifs démographiques (on ne peut accueillir et être attractif sans une offre de logements adaptée) et les objectifs d'aménagement du territoire (l'habitat contribue au cadre et à la qualité de vie). Nous devons donc avoir la capacité d'agir pour répondre aux enjeux suivants :

- Réduire la vacance (surtout dans les centres villes mais aussi dans les petits bourgs).
- Remettre aux normes et requalifier le parc ancien et surtout le parc social.
- Proposer une offre diversifiée (social, privé, locatif, collectif, individuel, accession, taille...).
- Réfléchir l'habitat au niveau communautaire en visant un Programme local de l'habitat intercommunal.
- Concilier l'enjeu de développement de l'habitat avec l'enjeu de sobriété foncière et de préservation des terres agricoles.

Les services

Le territoire du Grand Charolais dispose d'un bon maillage de services autour de pôles structurants (Paray-le-Monial, Digoin et Charolles) et de proximité (Saint-Yan, Palinges, Saint-Bonnet-de-Joux). Soutenu par des dynamiques de mutualisation à l'œuvre, ce maillage limite les problématiques d'éloignement aux services de proximité et du quotidien.

Pour autant, ce bon maillage ne doit pas masquer des déficits et des fragilités sur certains services (santé, services publics) et sur certains secteurs (notamment à l'est du territoire à l'intervalle avec la vallée de la Saône).

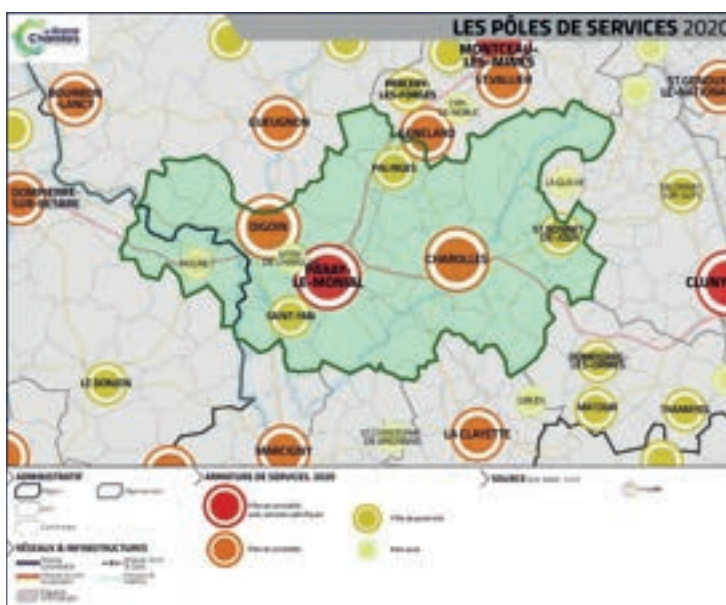
D'une manière générale, le territoire doit engager des réflexions sur l'accessibilité aux services et ses différents leviers (organisation territoriale, mutualisation, connaissances, numérique, itinérance, tarification...).

Les enjeux clés

L'offre de service est une des actions majeures pour garder ses habitants et attirer de nouvelles populations. Le bien vivre et la qualité de vie d'un territoire dépendent essentiellement des services proposés à la population et en particulier les services du quotidien (santé, alimentation, sécurité, services publics, accueil petite enfance, services d'aides à domicile...) mais aussi les services qui contribuent à l'épanouissement personnel (sport, culture, loisirs...).

La Communauté de Communes mais aussi les communes, dans le respect des compétences et avec leurs partenaires (Département, Région, Etat, opérateurs sociaux, consulaires...), doivent chercher à encore mieux répondre aux enjeux suivants :

- Maintenir et développer les services existants (sur les pôles de centralité et de proximité).
- Chercher à améliorer une accessibilité pour tous et en particulier pour les populations les plus vulnérables.
- Agir fortement sur l'offre de santé et les services publics.





Les enjeux clés

La mobilité est une condition majeure du bien vivre dans les territoires ruraux pour garantir l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi, aux lieux d'enseignement, aux lieux d'activités culturelles, sportives... Mais la mobilité doit également se concilier avec les enjeux environnementaux, sanitaires et climatiques en veillant à la bonne mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Charolais. Ainsi, pour y parvenir, il conviendra de répondre aux enjeux suivants :

- Permettre aux publics les moins mobiles (surtout des jeunes et des personnes âgées) qu'en complément des solutions familiales et de voisinage, se développent des offres adaptées pour une mobilité solidaire.
- Améliorer l'équité d'accès, par exemple pour l'enseignement scolaire de la nation.
- Développer les modes alternatifs (covoiturage, autopartage) et les modes doux (vélos...).
- Réfléchir aux solutions possibles pour réduire l'impact (environnemental mais aussi sur la voirie et les ouvrages d'art) de la circulation des poids lourds.

Les mobilités

En termes d'infrastructures et d'accessibilité, le territoire du Grand Charolais bénéficie de plusieurs atouts sur son territoire (RCEA - avec son évolution en 2x2 voies et sa transformation en autoroute A79 côté Allier, 3 gares) ou à proximité (A6, A71, A72, gares TGV...)

Localement, le fonctionnement du territoire s'appuie sur une forte dépendance à la voiture individuelle, qui se caractérise par une forte motorisation des ménages : 86% avec au moins un véhicule (contre 81% en France) et 39,7% avec au moins deux véhicules (contre 34,7% en France).

Rappelons qu'en plus des lignes régulières de transports en commun, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif de Transport à la Demande (TAD).

Il faut également relever un trafic poids lourds conséquent sur le territoire communautaire.

Le tissu économique

Le territoire du Grand Charolais compte plus de 14 000 emplois avec une très forte concentration dans les trois pôles qui regroupent 70% des emplois (pour 49% de la population) : plus de 5 000 emplois à Paray-le-Monial, 3 000 à Digoin et 1 850 à Charolles.

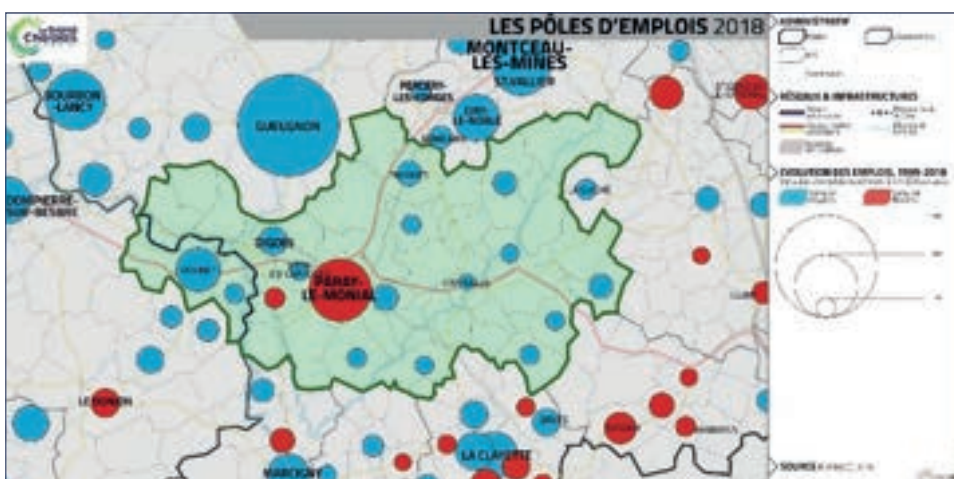
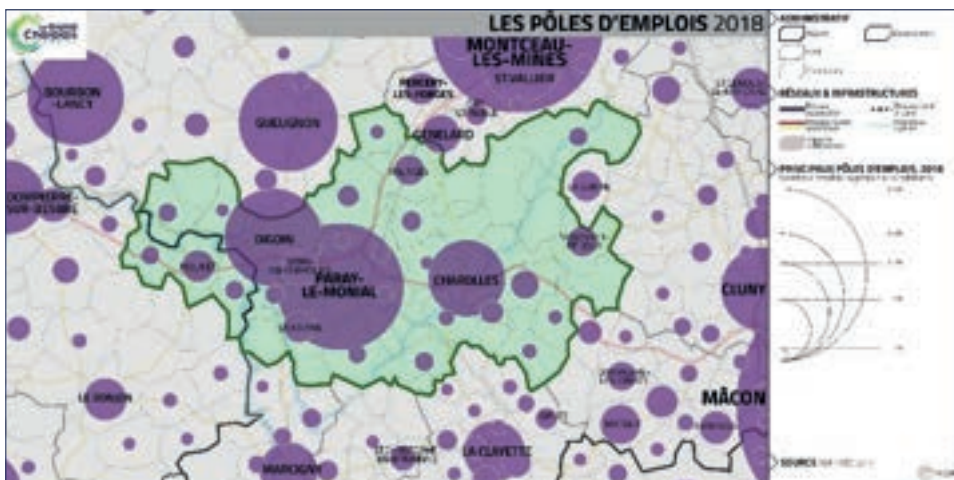
S'ils sont en recul en cohérence avec les dynamiques économiques nationales, les emplois agricoles et industriels restent importants sur le territoire (respectivement 6,9% et 19,1% avec le secteur de la construction).

La tertiarisation de l'économie s'opère également sur le territoire mais à un rythme moins soutenu que sur d'autres territoires. Le territoire continue de s'appuyer sur des filières emblématiques (agroalimentaires-alimentation, céramique, bois, logistique, tourisme...).

Si ce tissu économique dote le territoire d'un grand nombre d'emplois, il existe un déficit au regard du nombre d'actifs (17 500 actifs, soit 1,23 actifs pour 1 emploi). Plus de 4 000 actifs du territoire (environ 28%) occupent notamment un emploi sur l'un des pôles économiques situés en dehors du Grand Charolais (Montceau-les-Mines, Mâcon, Gueugnon...).

Si le tissu économique local est peu dynamique (disparition de 500 emplois depuis 1999), il reste plus stable que celui des pôles

voisins (Gueugnon, Montceau-les-Mines ou Bourbon-Lancy) dont la fragilité impacte également les actifs du territoire. À noter que Paray-le-Monial constitue un pôle économique attractif avec une tendance à la création d'emplois.





Les enjeux clefs

Si l'économie relève principalement des acteurs privés, les collectivités locales jouent un rôle d'appui par des aides directes ou indirectes mais aussi par leur capacité d'agir afin de créer un « environnement territorial » propice au développement des entreprises et à l'accueil de projets. Dans le respect du partage des compétences, la Communauté de Communes dispose de quelques leviers pour contribuer à renforcer la production et la création de valeurs et d'emplois sur son territoire, en répondant à plusieurs enjeux :

- Accompagner les entreprises et les porteurs de projets (accueil sur des zones d'activité, animation du réseau, information et orientation...).

- Soutenir l'activité agricole par la préservation des terres agricoles, par le développement de la marque et de la notoriété Grand Charolais, par l'appui à la filière agroalimentaire mais aussi à la structuration et à la promotion des circuits courts.

- Contribuer à la croissance d'une économie circulaire prenant en compte les transitions.

- Se doter d'une stratégie touristique permettant un positionnement marketing autour du slow tourisme, des patrimoines, de l'itinérance, de l'appui à l'hébergement et à l'émergence de nouveaux produits.

L'agriculture occupe une fonction majeure sur le territoire tant en termes d'espaces agricoles, que d'économie et d'emploi :

- 6,9 % de l'emploi total en 2017 contre 8,4 % en 2007
- Exploitation agricole moyenne de 85 ha contre 55 en moyenne en France.
- Production agricole : 87% viande ; 6% œufs et laitages ; 5% polyculture, polyélevage ; 1% fruits et légumes ; 1% céréales et pain.

Le tourisme constitue une activité et une ressource économique importante sur le Grand Charolais. Son offre est diversifiée et de qualité :

- L'itinérance (vélo, pédestre, équestre) mais aussi navigation fluviale avec plusieurs canaux navigables.
- Le patrimoine avec ses châteaux, ses monuments, son patrimoine industriel, son patrimoine naturel (paysage, parcs et jardins et son patrimoine religieux (tourisme culturel très développé), ses musées.
- La gastronomie avec une forte richesse de produits locaux de qualité et bénéficiant d'une notoriété importante.
- De nombreuses activités de loisirs : pêches, piscines, bien-être, offres culturelles, événements et animations...
- Des hébergements pour tous : hôtels, campings, gîtes et meublés, chambres d'hôtes, villages vacances et hébergements insolites.
- Il faut aussi noter un nombre conséquent de résidences secondaires (plus de 1500).

L'environnement et le changement climatique

D'un point de vue environnemental,
le territoire se caractérise par :

- Un dense maillage en cours d'eau (dernier fleuve sauvage d'Europe : la Loire), des rivières (l'Arroux, la Bourbince, l'Arconce, l'Oudrache), des canaux (canal du Centre, canal latéral à la Loire et canal de Roanne à Digoin)...
- Un milieu favorable à la biodiversité avec de nombreuses zones humides, des corridors écologiques (ZNIEFF, NATURA 2000). La spécificité du bocage Charolais-Brionnais est maintenue grâce à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Malgré ces richesses patrimoniales et de ressources, le Grand Charolais n'échappe pas à certaines pressions : pollution des terres et de la ressource en eau en lien notamment avec les activités agricoles ; risques naturels et notamment de crues ; surproduction de déchets ; déficit d'entretiens des haies ; surconsommation énergétique en lien avec les conditions de logements et les besoins en mobilité...

8





Les paysages du Charolais Brionnais constituent donc un marqueur fort de son identité (le bocage et l'eau) et un atout pour le cadre de vie.

Les richesses patrimoniales architecturales sont d'autant plus valorisées qu'elles s'inscrivent dans un cadre paysager de qualité. De plus, la démarche de candidature UNSECO impose d'en prendre soin.

L'eau, mais aussi le patrimoine hydraulique nécessitent une attention particulière. Les changements climatiques vont impacter fortement la ressource et la vigilance sur la qualité reste un impératif.

La charte paysagère et architecturale, le PCAET et le futur PLUI seront autant de guides pour mener un développement respectueux de l'environnement et de sa valorisation car il constitue la première richesse du territoire et contribue à son attractivité.

Les enjeux clés

Face aux grandes transitions et au défi climatique, tous les territoires sont confrontés à des enjeux majeurs.

Le Grand Charolais du fait de ses spécificités, ses marqueurs et atouts, doit réussir à transformer ce qui est souvent vécu comme des contraintes en opportunité, pour réussir à concilier développement et environnement. Comme il a commencé à le faire, il doit poursuivre et amplifier ses réponses aux enjeux suivants :

- Soutenir les aménagements, rénovations et requalifications du bâti (habitat et locaux d'activités) et des espaces publics s'inscrivant dans le respect de la charte paysagère et architecturale (éviter les banalisations, les mitages et les fermetures de paysages) et prenant en compte les enjeux climatiques.
- Réussir la mise en œuvre du PCAET.
- Se préparer aux nouvelles prises de compétence (eau et assainissement, mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations).
- Faire de la qualité écologique du territoire un marqueur, un exemple et un support à son attractivité.
- Développer les potentiels économiques liés aux transitions : circuits courts, valorisation des potentiels ENR, travaux de rénovation...

La gouvernance de la Communauté de Communes

Jeune Communauté de Communes, le Grand Charolais doit permettre et organiser une collaboration interne avec les 44 communes (582 élus communaux / 74 délégués titulaires et 39 suppléants au Conseil communautaire) qui la représente pour répondre au mieux aux besoins de ses plus de 40 000 habitants et acteurs économiques et sociaux présents sur le territoire.

Ses modalités de gouvernance, déjà bien posées et fondées sur une relation de confiance et de réciprocité avec les communes, peuvent encore être renforcées pour rendre son action plus efficace. Les enjeux auxquels elle doit répondre :

- Poursuivre la mise en œuvre des principes d'équité, de subsidiarité, de solidarité et de respect dans la relation réciproque Communes / Communauté de Communes.
- Co-construire les politiques communautaires avec les communes, les acteurs du territoire, ainsi que les habitants quand cela est pertinent.
- Expérimenter et développer les coopérations et les mutualisations.
- Mieux faire connaître les actions de la Communauté de Communes aux élus communaux et habitants.
- Renforcer les partenariats avec les autres acteurs institutionnels (PETR, CD, CR, État).



La réponse aux enjeux de la feuille de route

Les réponses à ces enjeux relèvent de la responsabilité de nombreux acteurs publics et privés, mais il appartient à la Communauté de Communes de prendre pleinement sa part. Depuis sa création, elle a déjà initié et mis en œuvre de nombreuses actions qui participent activement à la dynamique territoriale.

La crise internationale et ses retombées sur le coût de l'énergie, l'accélération des défis climatiques et leur prise en compte dans des lois nouvelles (Climat et Résilience) et dans les stratégies de planification supra (SRADDET / SCOT) nécessitent d'aller plus loin, d'ajuster les politiques publiques locales et de s'engager dans de nouvelles actions.

Il a donc été coconstruit une nouvelle feuille de route qui s'articule autour de trois orientations stratégiques et d'une quarantaine d'actions :

Orientation 1 - Le Grand Charolais, un territoire de production et de création engagé dans les transitions.

Orientation 2 - Le Grand Charolais, un territoire de vie, hospitalier, solidaire et attractif.

Orientation 3 - Le Grand Charolais, une collaboration efficace entre les communes et la communauté de communes au service du territoire et de ses habitants.

Orientation

Le Grand Charolais, un territoire de production et de création engagé dans les transitions.

Cette première orientation vise des actions dont les finalités sont de contribuer à poursuivre et amplifier la dynamique de production présente et à venir sur le territoire, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques. Et dépasser ainsi ce qui apparaît comme une opposition insurmontable.

Les actions présentées relèvent de différents domaines mais s'articulent souvent entre elles : agriculture, économie locale et environnement.

La mise en œuvre de cette orientation et l'atteinte des objectifs contribueront également à rendre le territoire plus attractif (dynamique d'emplois et présence de services privés). Elle sera aussi rendue possible car le territoire saura offrir les services, un cadre de vie et une qualité de vie (Orientation 2) qui constituent des critères de choix pour les chefs d'entreprises et porteurs de projets dans leurs décisions de développement et/ou d'implantation.



I. Contribuer au soutien et au développement de l'économie agricole, un marqueur fort de notre territoire

1• Agir pour la préservation du foncier agricole

2• Accompagner les transitions des activités agricoles et leurs diversifications

3• Appui aux projets de transformation agroalimentaire et développement de l'industrie agroalimentaire (formation, production, distribution)

4• Promotion des marchés plein air (redynamisation de marchés existants, création d'un marché estival itinérant de producteurs locaux)

5• Stimuler l'initiative privée pour la promotion d'un label terroir du Grand Charolais pour valoriser les productions locales (agricoles, artisanales...) sur le territoire et à l'extérieur (diffusion)

6• Favoriser les circuits courts et l'économie circulaire en appuyant et favorisant les initiatives locales

II. Agir pour une économie locale dynamique

1• Poursuivre l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets (parcours résidentiel des entreprises, mise en avant des « pépites » du territoire...)

2• Accompagner les entreprises face à leurs difficultés de recrutement

III. Concilier environnement et développement économique

1• Structuration d'une filière de production d'énergie locale Made in Grand Charolais (diagnostic des potentiels et élaboration d'un schéma directeur des énergies)

2• Soutien à la filière bois par la structuration de la filière locale biomasse énergie (coordonner l'offre et la demande)

3• Entretien du paysage, du bocage (favoriser une source de revenu complémentaire pour les acteurs qui entretiennent le bocage / maintenir la fonction de séquestration carbone des haies bocagères / organisation d'une filière de récupération des déchets verts)

4• Accompagnement à la préservation de la qualité de l'exploitation forestière (partenariat avec l'ONF, appui de la Communauté de communes aux communes sur les règles et contraintes d'exploitation, établir un plan de circulation des poids lourds...)

5• Encourager les modes de transports vertueux (exemples : vrac / canal pour les déchets...)

6• Travailler plus en coordination et cohérence avec les syndicats de bassin sur la ressource en eau (protection, partage)

7• Préparation à la prise de compétence eau / assainissement (2026) - État des lieux et premier diagnostic financier et administratif en 2022

FOCUS

Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais aux portes de l'UNESCO !

Situé en partie sur le territoire du Grand Charolais, le périmètre retenu pour illustrer "le paysage de l'élevage bovin charolais" est candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie des paysages culturels évolutifs vivants.

Un paysage de bocages façonné par l'homme

Dans ce terroir, l'homme a façonné un paysage de bocage dans lequel s'est développée la Charolaise, une race exceptionnelle.

Ici, l'élevage est à l'origine d'un paysage préservé et entretenu unique au monde. Transmis au fil des siècles, les pratiques et les savoir-faire en font un paysage vivant et évolutif, héritage que tous ont à cœur de transmettre aux générations futures.





Berceau de la race charolaise

Le Charolais-Brionnais est le berceau de la race charolaise, race à viande aujourd'hui mondialement connue et reconnue pour ses qualités d'élevage et bouchères.

L'élevage marque fortement le paysage bocager de ce territoire, riche d'un patrimoine culturel et naturel préservé et mis en valeur dans le cadre du label "Villes et Pays d'Art et d'Histoire", obtenu par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2007.

CHAROLAIS-BRIONNAIS
BOCAGE DE L'ÉLEVAGE BOVIN
CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL



Objectif UNESCO !

La reconnaissance du paysage culturel de l'élevage bovin charolais contribuerait à valoriser et préserver un système d'élevage durable qui a fait ses preuves et répond aux préoccupations actuelles de la société et aux attentes des consommateurs en matière alimentaire et environnementale.

Le Grand Charolais soutient la reconnaissance du "paysage culturel de l'élevage bovin charolais" comme patrimoine mondial de l'UNESCO. Une candidature portée par le Pays Charolais-Brionnais et soutenue par l'État français.

FOCUS

Objectif commun : la réduction des déchets !

Le contexte d'inflation qu'a connu la France en 2022 n'épargne pas les collectivités : les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ont considérablement augmenté pour Le Grand Charolais.

Aussi pour faire face à cette situation et pour contenir au maximum l'augmentation de la facture pour les usagers, la réponse des élus passe par une politique d'incitation auprès de la population afin de réduire les déchets en favorisant :

- Le compostage : 500 kits compost distribués de juin à novembre 2022 et création d'une dizaine de placettes de compostage pour les immeubles collectifs et les centres-bourgs.

- Le geste de tri : dotation de bacs de tri individuels pour les habitants de 11 communes et ajout de 50 colonnes de tri sur les Points d'Apport Volontaire (PAV).

Vive le jaune !

À compter du 1^{er} janvier 2023, le tri devient plus facile ! Tous les habitants du Grand Charolais peuvent désormais jeter 100% de leurs emballages et papiers dans les conteneurs de tri jaunes. La principale nouveauté concerne les emballages en plastique puisque les pots de yaourt, les barquettes, les tubes et sachets en plastique sont dorénavant valorisés s'ils sont jetés dans le bac jaune.





Orientation

Cette seconde orientation se consacre essentiellement à la vie quotidienne et aux conditions de son attractivité (résidentielle, présentielle et économique).

Un territoire est avant tout un espace de vie qui nécessite de disposer des offres répondant aux besoins des habitants et de ses visiteurs. Le Grand Charolais est déjà bien doté, mais des améliorations importantes peuvent être réalisées afin de consolider ce qui fait sa force : être un territoire où l'on vit bien et bien ensemble.

Elle vise également le tourisme qui représente un potentiel important de développement et dont les offres s'adressent tout autant aux touristes, aux excursionnistes qu'aux habitants pour leurs loisirs.

1. Faciliter l'accès aux services en communiquant mieux sur l'offre existante

1• Mieux faire connaître l'offre disponible, sur le territoire, de tous les services publics et de l'offre culturelle et sportive pour en faciliter l'accès

2• Continuer à améliorer l'offre et la coordination de la médiation numériques pour faciliter l'accès aux services dématérialisés

II. Améliorer l'accès aux offres nautiques

1• Définir une offre baignade (apprentissage de la natation et usage ludique) cohérente, attractive et soutenable financièrement

2• Atteindre l'équité d'accès pour les communes par des transports adaptés vers les piscines pour la natation scolaire

III. Contribuer à renforcer l'offre de santé et sa connaissance

1• Travailler en complémentarité avec les acteurs locaux (Département, Pays...) en faveur d'une offre territoriale de santé adaptée aux besoins

2• Améliorer la connaissance de l'offre de santé par la création d'un répertoire de cette offre (à destination des professionnels et des habitants)

3• Relayer les actions de communication et les offres de dépistage proposées sur le territoire

IV. Renforcer la capacité d'agir pour un aménagement du territoire communautaire qui valorise son identité, préserve sa qualité et pour améliorer l'offre de logements

1• Étudier la faisabilité de création ou de mobilisation d'un outil de portage foncier

2• Accompagnement dans l'application de la charte paysagère et architecturale pour préserver les spécificités et mieux intégrer l'architecture contemporaine

3• Lutte contre la vacance des logements et densification des parcelles constructibles (compléter l'OPAH, travailler la densité acceptable...)

V. Permettre des mobilités plus durables

1• Améliorer les mobilités des publics les plus vulnérables (anciens et jeunes) en cherchant des solutions optimisées coût / fréquentation

2• Développer l'offre de covoiturage sur le territoire

3• Promouvoir et faciliter la pratique du vélo y compris les vélos électriques

4• Lancer une réflexion sur la circulation des poids lourds sur le territoire

VI. Faire du tourisme une économie présente, un facteur d'attractivité

1• Favoriser le tourisme vert rural à la ferme pour faire du territoire une destination touristique verte grâce, notamment, à la promotion du terroir et de la marque « Grand Charolais »

2• Valorisation des balades vertes par l'amélioration et la valorisation des itinéraires et création d'une boucle intercommunale permettant de créer un séjour pédestre

3• Développement et promotion du tourisme fluvial par la mise en œuvre de la stratégie touristique autour du Canal du Centre et du Canal de Roanne à Digoin (contrats canal)



FOCUS

Mutualiser les compétences au service à la population !

À l'échelle du Grand Charolais, une convention territoriale globale (CTG) est mise en place depuis 2023. Il s'agit d'une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF de Saône-et-Loire pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants de notre territoire.

Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF et les communes signataires (Digoin, Molinet et Paray-le-Monial), couvrent ou ont vocation à couvrir plusieurs domaines d'intervention comme : la petite enfance, enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Les pistes d'actions de la CTG :

- Comment renforcer des réponses adaptées aux besoins des familles et des gestionnaires au niveau petite enfance ?
- Comment renforcer des réponses adaptées aux besoins des familles et des gestionnaires au niveau enfance ?
- Comment renforcer l'offre jeunesse sur le territoire ?
- Comment aider et accompagner les parents dans leur rôle et dans l'exercice de leur fonction parentale ?
- Comment développer le lien social sur le territoire en contribuant à l'accompagnement global des populations ?

Concrètement, quelques actions :

• Petite Enfance :

- Travail en réseau des Relais Petite Enfance (RPE) du territoire du Grand Charolais pour promouvoir les métiers de la petite enfance (assistant maternel).
- Augmentation de la capacité d'accueil de la structure multi-accueil à Charolles.

• Enfance & Jeunesse :

- Création d'un accueil de loisirs communautaire à Digoin.
- Renforcement de l'offre accueil de loisirs pour les 12-15 ans.

Orientation

Le Grand Charolais, une collaboration efficace entre les communes et la communauté de communes au service du territoire et de ses habitants.

La troisième et dernière orientation concerne plus directement les communes et la Communauté de Communes dans leurs modes de gouvernance, de fonctionnement et de coopération.

Le développement du territoire et l'atteinte des orientations précédentes passent par un renforcement de la capacité d'agir des collectivités dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Il faut agir mieux et mieux ensemble. L'esprit et l'intérêt communautaires sont au service des communes, des habitants et des acteurs du territoire.

Pour être plus efficaces et plus efficaces, les collectivités doivent, avec leurs partenaires, mener des politiques publiques cohérentes. Formaliser, partager, collaborer, mutualiser, expérimenter sont des principes d'actions qui doivent guider les Communes et la Communauté de Communes dans son développement.



Les actions à mener :

1• Élaborer une charte de gouvernance de la Communauté de communes (écrire les bonnes pratiques mises en place : réunion du conseil des maires avant chaque conseil, mise en place du C l'info élu..., et déterminer si des évolutions sont nécessaires)

2• Mieux faire connaître le Grand Charolais auprès du public et des élus municipaux (territoire, actions, l'institution communautaire...)

3• Mutualiser des actions de formation pour les agents municipaux et intercommunaux pour une offre « in situ » et adaptée aux besoins

4• Développer le Service de remplacement et le réseau des secrétaires de mairie

5• Appui technique et opérationnel aux communes (définir des services qui pourraient être apportés aux communes ne trouvant pas une réponse satisfaisante dans l'initiative privée et dont les modalités techniques et financière seront à définir

6• Mutualiser du matériel entre les communes (optimiser l'amortissement du matériel disponible sur le territoire des 44 communes en commençant par la réalisation d'un état des lieux des matériels disponibles sur le territoire)

7• Réaliser un audit informatique et de la téléphonie des communes (enjeux de sécurité et de sauvegarde, recenser les logiciels métiers, bureautique, mutualiser l'infogérance, rechercher les solutions de mutualisation, faciliter les remplacements, développer les formations communes)

8• Soutien à l'ingénierie de projet des communes (déterminer les besoins non couverts : montage de projets, demandes de subventions, marchés publics...)

9• Déterminer les meilleures modalités pour faire remonter aux opérateurs les problèmes (fibre, numérique) rencontrés sur le territoire



Document mis en page par

studioborvo.





www.legrandcharolais.fr